



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT  
Affaire suivie par : Christèle TZANEV  
Tél. : 03 20 40 43 39  
[christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) sur le projet d'extension du périmètre d'intervention de l'établissement public foncier public local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) à la communauté de communes Senlis Sud Oise.**

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) a examiné la demande d'extension du périmètre d'intervention de l'EPFLO à la communauté de communes de Senlis Sud Oise lors du bureau du 11 avril 2024.

Cette extension s'inscrit dans la continuité géographique du périmètre actuel de l'EPFLO, elle est en cohérence avec la dynamique des extensions précédentes de l'EPFLO et permettra une couverture plus importante du territoire de l'Oise par un opérateur foncier.

**Au vu de ces éléments, le CRHH émet un avis favorable pour cette extension de périmètre.**

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur adjoint,